



CONTEXTE

L'engagement du gouvernement du Canada à renouveler et renforcer la santé publique comprend la création de six Centres nationaux de collaboration en santé publique.

La mission déterminante de ces Centres est la suivante :

« miser sur les atouts existants, établir des liens et favoriser la collaboration entre les chercheurs, la collectivité de la santé publique et d'autres intervenants afin de contribuer à l'efficacité et à l'efficacités de l'infrastructure en santé publique du Canada. Les Centres nationaux de collaboration faciliteront la production et la diffusion de connaissances pouvant éclairer l'élaboration des programmes, politiques et pratiques qui influent sur la santé des Canadiens. »

Six CNC sont implantés dans diverses régions du pays, dont chacun se spécialisera dans un secteur prioritaire de la santé publique comme suit : santé environnementale (Colombie-Britannique); maladies infectieuses (Winnipeg); méthodologies et outils de santé publique (Ontario); politiques publiques et santé (Québec); déterminants de la santé (Atlantique) et santé des Autochtones. Ces Centres serviront de points de concertation nationaux pour des secteurs prioritaires de la santé publique et contribueront à la mise au point d'une stratégie pancanadienne de santé publique.

Chaque Centre national de collaboration tirera partie de compétences régionales, nationales et internationales et complètera les contributions d'autres organisations du système de santé publique, y compris l'Agence de santé publique du Canada, les provinces et les territoires, des universités et des organisations non gouvernementales et des professionnels de la santé. Les CNC faciliteront la diffusion de l'information et le transfert des connaissances dans les faits à tous les échelons du système de santé publique dans toutes les régions du Canada.

RAISON D'ÊTRE

A l'instar de bien d'autres pays, le Canada prend des mesures pour renforcer sa capacité dans le domaine de la santé publique. Des éclosions récentes de maladies infectieuses ont mis en lumière l'urgent besoin de renforcer les compétences et la capacité en santé publique et d'élaborer et de transférer rapidement des connaissances en santé publique à tous les ordres de gouvernement, aux universitaires et aux organismes non gouvernementaux pertinents. Selon le rapport Naylor et d'autres documents clés, les sommes investies dans les infrastructures de santé publique ont été insuffisantes. Par conséquent, le Canada ne dispose pas d'une base de connaissances adéquate pour éclairer l'élaboration de programmes et de politiques en matière de santé publique. Les responsables de l'élaboration de politiques et de programmes ont de la difficulté à avoir accès aux résultats de la recherche, à les évaluer et à les mettre en application. Il est possible qu'ils ignorent l'existence d'éléments de preuve au pays ou à l'étranger et ils se heurtent souvent à une pénurie de données facilement utilisables se rapportant à bon nombre d'interventions touchant la population et la santé publique.

Les Centres nationaux de collaboration joueront un rôle important dans la promotion de l'utilisation des éléments probants dans les organisations sanitaires. Ils établiront des mécanismes de collaboration afin d'analyser les questions de santé prioritaires et de fournir des éléments probants et des compétences en vue de l'élaboration de mécanismes et d'outils visant l'amélioration de la santé publique.

PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes suivants devront guider la mise en place des Centres de collaboration :

- Le travail des Centres sera axé sur les stratégies et les objectifs nationaux de santé publique.
- Les CNC établiront et faciliteront des relations entre praticiens et experts à tous les échelons du système de santé publique, y compris les composantes provinciale, nationale et internationale.



- Les six Centres seront membres d'un réseau et collaboreront afin d'établir des plans de travail axés sur les priorités nationales.
- Les CNC viendront compléter les initiatives mises en oeuvre par tous les ordres de gouvernements, les établissements d'enseignement supérieur et les autres intervenants clés.

Les CNC encourageront et soutiendront une démarche participative pour la planification d'initiatives et favoriseront la participation des utilisateurs ou des consommateurs de divers secteurs ou spécialités à la conception et à la mise en application de leurs initiatives.

FONCTIONS ESSENTIELLES

Plusieurs concepts clés dans la gestion du savoir ont été répertoriés en tant que points centraux initiaux pour le travail des centres de collaboration. Des définitions ont été fournies dans les annexes afin d'offrir une clarté de références.

- Synthèse du savoir
- Déterminer les lacunes du savoir
- Traduction du savoir
- Élaboration d'un réseau

OBJECTIFS

1. Le savoir existant est traduit en données probantes utiles pour la santé publique.
2. Les lacunes en matière de savoir et la promotion de la recherche appliquée informe l'élaboration de programmes, de politiques et de pratique.
3. Les réseaux d'expertise et de pratique au niveau régional, national et international dans l'ensemble des domaines de la santé publique visent et facilitent la gestion des priorités de santé publique.
4. Les données probantes servent à soutenir le développement de mécanismes et d'interventions qui améliorent la qualité des programmes, des politiques et des pratiques en santé publique.

RÉSULTATS

À l'intérieur du mandat de cinq ans établi pour les centres, il est anticipé que la communauté de la santé publique percevra les CNC comme une ressource. Ceux-ci auront atteint les résultats suivants :

5. Les programmes, les politiques et les pratiques en matière de santé publique sont sensibilisés et utilisent les produits du savoir générés par les centres de collaboration.
6. L'utilisation accrue des données probantes en matière de politique et de pratique en santé publique.
7. Les réseaux et la collaboration au niveau national et international ont produits des améliorations dans les politiques et les pratiques en matière de santé publique.
8. Les mécanismes sont implantés afin de soutenir et de maintenir les réseaux de collaboration en cours afin d'informer les politiques et la pratique en matière de santé publique.